



MUNICIPALITÉ DE **SAINT-ESPRIT**

COMMUNICATIONS IMPORTANTES

MOT DU MAIRE

En premier lieu, je tiens à souhaiter prompt rétablissement à M. le maire Michel Brisson.

Merci à tous les citoyens et citoyennes pour votre collaboration vu la situation actuelle qui nous oblige à se confiner à la maison dû au coronavirus.

À tous nos producteurs acéricoles, je vous souhaite une bonne saison malgré les inconvénients engendrés par la pandémie de COVID-19.

Joyeuses Pâques à tous, le chocolat sera de la fête pour les enfants petits et grands.

Claude Gosselin, maire-suppléant

INFORMATIONS DIVERSES

Les municipalités sont des organisations qui offrent des services essentiels et sachez que l'équipe municipale de Saint-Esprit demeure présente afin de répondre aux urgences et aux besoins de ses citoyens.

Dans le contexte actuel, des mesures ont toutefois été prises afin de protéger la santé de nos employés, soit par le télétravail, et ce, pour nous assurer de pouvoir continuer à servir les citoyens pendant cette crise.

Vous comprendrez que cette stratégie implique une équipe réduite et nous oblige à prioriser l'essentiel, ce qui peut notamment occasionner des délais de réponses.

Les services d'urgence (pompiers et premiers répondants) sont maintenus avec les effectifs habituels. Soyez assurés qu'ils prennent toutes les mesures pour éviter une contagion, mais puisqu'ils sont appelés à être exposés, nous comptons sur votre collaboration afin de leur fournir un environnement de travail sécuritaire lors des appels par exemple : mentionner votre condition médicale, maintenir une distance avec les intervenants, etc.

Finalement, nous désirons vous rappeler que le bureau municipal, la bibliothèque et toutes les infrastructures, dont les parcs de la municipalité, demeurent fermés au public et que les activités de sports et loisirs sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous prions de respecter les consignes du gouvernement en vous tenant informés, de prendre toutes les précautions possibles et mises de l'avant pour demeurer en santé et ainsi contribuer à freiner la propagation du virus.



MUNICIPALITÉ DE **SAINT-ESPRIT**

Nous vous invitons également à suivre notre page Facebook : Municipalité de Saint-Esprit ainsi que de vous référer à notre site internet : www.Saint-Esprit.ca

D'ailleurs, en raison de la situation, pour le mois d'avril, vous ne recevrez pas le journal municipal, soit l'Info Saint-Esprit.

PAIEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES

Vous pouvez acquitter vos taxes : en ligne avec le service AccèsD de la Caisse Desjardins ou nous faire parvenir des chèques par la poste au 21, rue Principale. Vous pouvez également laisser lesdits chèques dans la boîte aux lettres à côté de la porte principale de la mairie. N'hésitez pas à communiquer avec nous au besoin : **450 831-2114**

De plus, à la suite de plusieurs demandes de citoyens, le conseil municipal a décidé d'annuler les intérêts pour les taxes municipales, et ce, jusqu'au 2^e versement de taxes, soit le 25 juin 2020. Le taux d'intérêt est donc à 0 % sur les arrérages à compter du 25 mars 2020.

CORONAVIRUS / COVID-19

Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux ou de la fièvre, vous pouvez composer le 450-644-4545.

De plus, si vous avez de la toux ou de la [fièvre](#) :

- ne vous présentez pas dans une clinique médicale sans avoir reçu au préalable un rendez-vous;
- si votre condition le permet, composez le [1 877 644-4545](tel:18776444545). Si vous êtes de retour d'un voyage depuis moins de 14 jours, précisez-le;
- rendez-vous à l'urgence seulement si vous avez des difficultés respiratoires (difficulté à respirer au repos ou impossibilité de respirer en position couchée).

Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez également consulter les sites internet suivants :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

<https://www.jebenevole.ca/>

<https://www.ecoleouverte.be/>

Merci à tous pour votre compréhension et votre collaboration!